

Bombardement de Bouaké : l'affaire des suspects interpellés puis relâchés au Togo

Laura Martel

RFI, 6 avril 2021

Reprise aujourd'hui du procès du bombardement de Bouaké. Le 6 novembre 2004, 10 personnes avaient été tuées dans l'attaque du camp militaire français de la force Licorne par deux avions Soukhoï pilotés par des mercenaires russes et leurs co-pilotes ivoiriens. La cour a commencé à se pencher sur une des zones d'ombres de ce dossier : l'interpellation de suspects au Togo, qui seront finalement relâchés, car la France, alertée, ne donne pas suite. Jusqu'à qui est remontée cette information dans les hautes sphères françaises ? c'est la première question qu'a essayé de démêler la cour.

Avec notre envoyée spéciale au palais de justice de Paris, Laura Martel

Claude Taxis, à l'époque attaché de sécurité intérieure à l'ambassade de Lomé et chef de la délégation du SCTIP, le service de coopération internationale de la police, raconte que le 16 novembre 2004, vers 10h, François Boko, ministre togolais de l'Intérieur, l'informe de l'arrestation le matin même à la frontière Togo-Ghana de huit ressortissants



Un avion Soukhoï-25 à l'aéroport de Yamoussoukro le 14 novembre 2004. Le 6 novembre 2004, 10 personnes avaient été tuées dans l'attaque du camp militaire français de la force Licorne par deux avions Soukhoï. ©AFP - Pascal Guyot

biélorusses et deux Ivoiriens en provenance de Côte d'Ivoire et lui remet la photocopie de leur passeport.

« *Le ministre a demandé si nous étions intéressés de les récupérer, car son intuition était que ces individus étaient susceptibles d'être les auteurs de l'attaque* », relate Claude Taxis. Le doute sur la qualité de « *techniciens agricoles* » affichée par

ces hommes est d'autant plus grand, souligne Claude Taxis, qu'ils ont été « réceptionnés à la frontière par la secrétaire de Robert Montoya », un ex-gendarme de l'Élysée « qui était dans notre collimateur pour ses activités de ventes d'armes » précise le commissaire.

A 11H, Claude Taxis envoie un fax à sa hiérarchie parisienne au service de coopération internationale de la police, avec annonce de l'arrestation et photocopie des passeports des suspects. Faute de réponse à 16h, il appelle et reçoit l'ordre dit-il, « de ne rien faire ». « J'ai donné consigne de ne pas intervenir directement dans l'enquête » précise à la barre son supérieur, François Castro, arguant que « cela n'intéressait pas directement le ministère de l'Intérieur, cela concernait les ministères des affaires étrangères et de la défense ».

Claude Taxis informe ses collègues, le représentant des renseignements et l'attaché défense Jean-Paul Battesti. Celui-ci envoie une note à la DRM, la direction des renseignements militaires et à l'état-major. « On m'a fait savoir que les noms envoyés n'intéressaient pas la DRM » témoigne-t-il.

Les trois hommes et l'ambassadeur se réunissent, un télégramme est envoyé à de nombreux destinataires, dont la cellule Afrique de l'Elysée, le conseiller diplomatique du Premier ministre l'Elysée et les cabinets des trois ministres : Affaires étrangères, Défense et Intérieur confirme l'ambassadeur Holleville. « Au final, résumé l'attaché défense, notre action est restée sans suite : pas de directives de mon côté et l'ambassadeur n'a rien reçu par les Affaires étrangères ni via le canal du collègue de l'Intérieur, donc il a dé-

cidé qu'on n'avait pas les instructions pour se faire remettre ces hommes ».

Qu'ont-ils pensé de cette absence de réaction veut savoir le président. On soupçonne de la méfiance chez Claude Taxis : « je n'ai pas de jugement de valeur sur ce qui a été décidé. Mais l'affaire me semblait très mal partie dès le départ et c'est pour ça que je me suis permis de garder quelques notes, je savais que ça pourrait remonter à la surface », confie-t-il.

Jean Paul Battesti parle lui d'abord « d'incompréhension ». Puis ajoute : « Mais quand j'ai vu quelques mois après, en une de Paris Match, le pilote biélorusse qui descendait de l'avion et que j'ai reconnu une photo des passeports... » « Vous vous êtes dit 'on a raté le coche' ? » tente le président. « Non, je me suis demandé 'pourquoi on a raté le coche' » corrige le commissaire. « Ce n'est effectivement pas la même réponse » souligne le président.

Les questions autour de cet « épisode togolais » ne manqueront pas d'être posées aux autres témoins, la haute hiérarchie de l'état-major, convoquée vendredi, et les autorités diplomatiques et politiques citées la semaine prochaine. Parmi elles, 4 ministres de l'époque, dont Michèle Alliot-Marie. L'ex-ministre de la Défense, qui avait indiqué dans un premier temps ne pas souhaiter témoigner, a finalement fait savoir ce mardi qu'elle serait bien présente le 13 avril. Une audition très attendue par les parties civiles : quelques applaudissements ont d'ailleurs retenti dans la salle à l'annonce de sa venue.